

Lille, le 2 septembre 2020

**Direction de la gestion des ressources humaines
Direction de la gestion des personnels enseignants**

Bureau de la gestion collective des enseignants et
enseignants-chercheurs
Affaire suivie par : Hélène FOURMENTRAUX
Chef de bureau
helene.fourmentraux@univ-lille.fr | 03.62.26.95.78

Le Président de l'Université

à

Mesdames et Messieurs les enseignants-
chercheurs

Sous couvert de

Mesdames et Messieurs les doyens, les
directrices et directeurs de composante

Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs d'unité de recherche

**Objet : Congés pour recherches ou conversions thématiques – année universitaire
2021-2022**

**Pièces jointes : Note de présentation des CRCT – Guide d'utilisation de l'application
NAOS – Formulaire de candidature au titre de l'établissement – Imprimés pour le retour
des avis**

Le congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) est un dispositif qui permet aux enseignants-chercheurs de bénéficier d'une période de dispense totale d'enseignement et de tâches administratives pour approfondir, débiter ou finaliser des projets de recherche.

Le CRCT peut être demandé, au cours de la même année, auprès du CNU et/ou auprès de l'établissement d'affectation. Il est fortement recommandé de proposer un dossier concomitamment au niveau national et au titre de l'université.

Demandes présentées au titre des sections du CNU

Les candidatures sont à exprimer via l'application NAOS du domaine applicatif GALAXIE. Cette application sera ouverte du jeudi 24 septembre 2020 à 10 heures au jeudi 22 octobre 2020 à 16 heures pour l'enregistrement des dossiers de candidature en se connectant à l'adresse suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_CRCT.htm

Il est impératif que les demandes de candidature soient déposées sur l'application pour être étudiées par le CNU.

Il est à noter que certaines sections ont formulé des recommandations pour la préparation des dossiers, celles-ci sont accessibles depuis le site : <https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>

Il appartient à chaque enseignant-chercheur d'informer les directions de sa composante et de son unité de recherche du dépôt de sa candidature en transmettant à ces dernières la copie du dossier téléchargeable via l'application après validation de la candidature.

Demandes présentées au titre de l'établissement

L'enseignant-chercheur souhaitant présenter une demande au titre de l'établissement doit faire parvenir à la direction de sa composante et de son unité de recherche :

1. S'il candidate uniquement au titre de l'établissement :
 - le formulaire de candidature,
 - une note présentant le projet pour lequel le congé est demandé,
 - un curriculum vitae détaillé accompagné de la liste des publications (publiées et en cours).
2. S'il candidate au titre de l'établissement et au titre du CNU : le dossier CNU téléchargé via l'application, accompagné du formulaire de candidature au titre de l'établissement.

Examen des demandes

La composante et l'unité de recherche réunissent chacune leur conseil afin d'émettre un avis sur les demandes de CRCT : très favorable, favorable, réservé, défavorable.

Le choix peut être fait de réunir une commission élargie composée des membres du conseil restreint de la composante ou de l'Institut, élargi au(x) directeur(s)/directrice(s) d'unité de recherche concerné(s) (ou son/leur représentant) pour émettre ces avis.

Outre cet avis, les demandes présentées au titre de l'établissement doivent recevoir **un classement, tous corps confondus**.

Les directions de composante et d'unité de recherche (le cas échéant la direction de la composante pour la commission élargie) transmettent leur avis à l'aide des imprimés joints à la direction de la gestion des ressources humaines pour le **mercredi 4 novembre 2020 (drh-gestionco-eecc@univ-lille.fr)**.

Calendrier

Opérations	Calendrier
Ouverture de l'application NAOS pour le dépôt des demandes au titre du CNU	Jeudi 24 septembre 2020 à 10 h 00
Fermeture de l'application pour le dépôt des demandes au titre du CNU	Jeudi 22 octobre 2020 à 16 h 00
Date limite de dépôt des demandes au titre de l'établissement	Jeudi 22 octobre 2020
Date limite de retour des avis par les composantes et unités de recherche	Mercredi 4 novembre 2020
Remontée de l'avis de M. le Président via l'application NAOS pour les demandes présentées au titre du CNU	Lundi 9 novembre 2020
Réunion des bureaux et réunions plénières des sections du CNU	Jeudi 12 novembre 2020 au jeudi 25 février 2021
Communication des CRCT accordés par le CNU	Mardi 2 mars 2020
Réunion du conseil académique restreint pour l'examen des demandes présentées au titre de l'établissement	Jeudi 8 avril 2021 (à confirmer)

Il est demandé aux directions de composante et d'unité de recherche de bien vouloir informer les enseignants-chercheurs relevant de leur périmètre de l'ouverture de la campagne CRCT et de la procédure à suivre.

Vous trouverez à l'appui une présentation complète du dispositif des CRCT dans la note jointe au présent courrier, ainsi que le guide d'utilisation de l'application NAOS, le formulaire de candidature pour la phase établissement et les imprimés pour le retour des avis.

Le Président de l'université de Lille

Jean-Christophe CAMART

